

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
DGER - Inspection de l'enseignement agricole

**EVALUATION DE LA BASE DE DONNEES HERMES,  
OUTIL DE RECENSEMENT DES ACTIONS DE COOPERATION  
INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
TECHNIQUE ET SUPERIEUR**

**RAPPORT**

**Novembre 2014**

**Equipe d'inspecteurs**

**Stéphane GENOUX  
Franck LAPRAY  
Etienne VIVIER**

**R14 005**

# SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b>	<b>p 3</b>
<b>1 - Présentation de la commande et de la base de données Hermès</b>	<b>p 4</b>
11 - Les termes de la commande	
12 - Présentation du logiciel d'enquêtes Hermès	
<b>2 - La méthode, les outils et le déroulement de l'évaluation</b>	<b>p 6</b>
21 – Le périmètre de l'étude	
22 – La méthode et les outils mobilisés pour la réalisation de l'évaluation	
23 – Les indicateurs d'évaluation retenus pour l'étude	
<b>3 - Présentation et analyse des informations apportées par les enquêtes et les entretiens</b>	<b>p 7</b>
31 - Une nécessité reconnue de disposer d'un outil de recensement des actions de coopération internationale, mais une réticence générale manifestée à l'égard de Hermès	
32 - Une commande initiale imprécise et un manque de coordination entre les acteurs	
33 - Une gestion et une animation de la base sans véritable cadrage	
34 - Un outil peu adapté aux objectifs recherchés	
35 - Un recueil de données qui engendre une saisie fastidieuse des informations	
36 - Une qualité des informations collectées difficilement mesurable, qui demande à être améliorée	
37 - Des calendriers de saisie inégalement respectés par les établissements	
38 - Une valorisation limitée des informations	
<b>4 - Recommandations</b>	<b>p 13</b>
41 - Préciser les objectifs et les résultats attendus de la mission de coopération internationale pour choisir des indicateurs de performance utiles à son pilotage	
42 - Co-construire un cahier des charges	
43 - Faciliter la saisie des données	
44 - Réaffirmer la caractère obligatoire de la saisie	
45 - Accompagner son appropriation par les usagers	
46 - Reconsidérer le choix de l'outil informatique pour lever les problèmes réglementaires et techniques	
47 - Formaliser la gestion et l'animation de la base de données	
48 - Proposer de nouveaux outils graphiques d'analyse pour une meilleure valorisation des données	
49 - Définir le planning de la construction de la nouvelle base de données	
<b>Conclusion</b>	<b>p 19</b>
<b>Annexes</b>	<b>p 20</b>
<b>Avant-propos</b>	

L'évolution du contexte de la mobilité internationale des jeunes en formation a conduit la DGER à mettre en place la base Hermès, avec pour cadre la circulaire DGER/MISSI/SDI/ C2011-2006 du 13 avril 2011. Depuis trois ans, cet outil collaboratif de gestion et de pilotage recense les différents déplacements à l'étranger des apprenants de l'enseignement agricole privé et public.

En effet, tous les établissements techniques et de l'enseignement supérieur agricole sont invités à renseigner leurs actions de coopération internationale dans cette base, sous couvert des DRAAF/SRFD, car elle est censée être la seule source en mesure de donner à la fois des informations en temps réel et une photographie des pratiques menées à l'échelon local.

Cependant, la lecture des données relevées dans Hermès pose question, car elle met en résonance un décalage important entre les objectifs visés et les usages actuels, notamment dans les saisies et l'absence de référence lors des dialogues de gestion avec les opérateurs ou dans la communication des établissements : il apparaît que les renseignements croisés ne présentent qu'une réalité partielle des projets menés dans le domaine de l'ouverture à l'international.

Pour autant, tous les usagers reconnaissent que c'est un outil indispensable, car il offre une démarche harmonisée dans la mise en œuvre de la mission, tout en respectant l'autonomie des établissements.

C'est à ce titre que Madame la Directrice Générale a demandé à l'inspection de l'enseignement agricole une évaluation de son fonctionnement et des propositions d'améliorations. Cette évaluation, réalisée par un groupe de travail de trois inspecteurs, s'est appuyée sur des enquêtes et des entretiens auprès des différents usagers, à tous les échelons depuis le chargé de coopération internationale en établissement jusqu'au BRECI.

Il ressort un ensemble de constats et d'interrogations qui ont amené les inspecteurs à dégager plusieurs axes de réflexion :

- le pilotage de Hermès à travers son cadrage, son animation, son calendrier et sa valorisation ;
- la pertinence et la fiabilité des informations demandées et de leur traitement ;
- la charge de travail provoquée par la saisie, surtout à certaines périodes de l'année ;
- l'ergonomie et la convivialité de l'outil ;
- le choix de l'outil informatique.

Ces pistes, ainsi que les attentes exprimées, supposent d'envisager une base de données renouvelée afin d'affermir son utilisation et d'obtenir des informations fiables en temps réel.

Le présent rapport, dans un premier temps, présente l'analyse du travail d'enquête auprès des usagers. Au delà des regards critiques, Hermès a pris toute sa dimension et est devenu un outil reconnu. Dans un second temps il propose, à partir du bilan des enquêtes et de l'examen du fonctionnement de la base, des pistes d'améliorations techniques et « politiques » afin que Hermès devienne le vecteur des enjeux de l'ouverture à l'international.

# **1 - Présentation de la commande et de la base de données Hermès**

## **11 - Les termes de la commande**

Par lettre de commande en date du 07 novembre 2013, Madame la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche a demandé à l'Inspection "de procéder à une évaluation de la qualité des informations contenues dans la base de données Hermès par rapport aux attendus ayant présidé à sa mise en place par l'administration, deux années après sa mise en ligne. Cette évaluation porte sur les usages et la valorisation locale des données ; elle a pour finalité de proposer des améliorations concernant son organisation, son ergonomie et sa gestion". Il apparaît en effet que la valorisation actuelle de Hermès demeure en deçà des attendus affichés dans ses principes fondateurs.

Le BRECI<sup>1</sup> a également précisé ses attentes relatives à cette évaluation :

- réaliser un état des lieux de la qualité de la base de données, en particulier son exhaustivité et donc la fiabilité des informations collectées ;
- analyser la pertinence des informations demandées, afin de maintenir ou non certains champs de saisie ;
- connaître le degré de valorisation des données par les échelons régionaux et locaux ;
- proposer des indicateurs d'évaluation des objectifs assignés par la DGER à la mission de coopération internationale.

## **12 - Présentation du logiciel d'enquêtes Hermès**

### **121 - Une création dans un contexte d'urgence**

En 2010, le BRECI se dote d'un nouvel outil d'analyse prospectif de la mission de coopération internationale, Hermès, qui se substitue aux deux outils d'enquête existants : Boursinter, outil de collecte des mobilités financées par la DGER (bourses de stage individuel à l'étranger), et les tableaux régionaux renseignés annuellement par les DRAAF/SRFD.

Un élément contextuel, la pandémie de la grippe aviaire apparue cette même année, précipite sa création. En effet, les mesures de prévention ont imposé la collecte immédiate de données fiables sur les déplacements à l'étranger, prévisionnels ou en cours, des apprenants et acteurs de l'enseignement agricole, afin de pouvoir donner rapidement la consigne de rapatriement en cas d'événement inattendu. Comme cet outil répondait aux exigences dictées par les circonstances, sa construction s'est déroulée à la hâte sans cahier des charges préalable.

### **122 - La volonté de disposer d'un outil de suivi, de pilotage et de valorisation de la mission de coopération internationale**

Le choix retenu ambitionne de disposer d'un nouvel outil à plusieurs finalités :

- le recensement exhaustif et le suivi en temps réel de l'ensemble des actions de coopération internationale, réalisées ou prévisionnelles, qui se caractérisent par une grande diversité de formes : mobilités individuelles, mobilités collectives, accueil d'apprenants ou de partenaires étrangers, actions d'éducation au développement, participation à des événements en faveur de la solidarité internationale (campagne Aliment'erre) ;
- l'élargissement de l'enquête à l'ensemble des établissements de l'enseignement, technique, professionnel et supérieur, public et privé, ainsi qu'aux différentes sources de

---

<sup>1</sup> - BRECI : Le Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale de la sous-direction de l'enseignement supérieur et des relations internationales

financement de l'Europe, de l'État, des collectivités territoriales, des établissements ou autres structures (ONG, ...) ;

- la vocation à offrir une vision globale instantanée et de capitaliser dans le temps, à tous les échelons, l'ensemble des actions conduites dans l'enseignement agricole ;

- l'évaluation et le pilotage au niveau national et régional de la mission de coopération internationale. A ce titre, on peut noter que la DGER conditionne l'attribution des bourses de stage individuel à la saisie des actions dans Hermès, dont le contrôle et la validation reviennent aux DRAAF/SRFD. En effet, les données constituent une référence lors du dialogue annuel de gestion entre l'État et les DRAAF pour calculer l'attribution des crédits de mobilité. Hermès a donc vocation d'être un outil d'aide à la décision stratégique qui impose de disposer d'informations fiables dans le cadre des arbitrages budgétaires.

- la valorisation des actions conduites au niveau local et régional : Hermès propose différents outils d'analyses (tableaux, graphiques, calendriers d'activités, ...) qui permettent à chaque échelon de promouvoir la coopération internationale.

Le MAAF devrait donc pouvoir disposer d'un état des lieux exhaustif de la mission de coopération internationale, et être en mesure d'apporter des éléments complémentaires à l'indicateur (le taux de satisfaction des élèves et étudiants après un stage à l'étranger) de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) dans le cadre de la préparation du budget national de l'enseignement agricole.

### **123 - Le choix technique retenu**

Le BRECI, responsable de la maîtrise d'ouvrage (définition de la commande), a confié la maîtrise d'œuvre à la Mission de la Stratégie et des Systèmes d'Information (MISSI). Celle-ci a opté pour le logiciel d'enquête Sphinx, hébergé sur le site du CNERTA à Dijon, qui permet une saisie ouverte en ligne en permanence.

Hermès est un outil collaboratif et partagé, consultable avec un code d'accès pour chaque acteur de la coopération internationale. La saisie des informations est de mode déclaratif, sous contrôle de l'échelon régional.

### **124 - Le cadrage réglementaire de la saisie des actions dans Hermès**

Les éléments de contexte connus et les objectifs définis, sa conception s'est accompagnée d'un cadrage. Ainsi, la circulaire DGER/MSSI/SDI/C2011-2006 en date du 13 avril 2011 explicite le recensement des actions de coopération internationale de l'enseignement agricole technique et supérieur, public et privé, et précise les degrés de responsabilité des établissements et des DRAAF/SRFD.

En outre, deux notes de service<sup>2</sup> annuelles, respectivement pour l'enseignement technique et

---

2 - Note de service DGER/SDRICI/2014-181 du 06/03/2014 :

Résumé : "une subvention globale est attribuée par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) aux établissements d'enseignement supérieur agricole au titre de l'appui à la mobilité internationale des étudiants en stage professionnel. Elle est calculée en fonction du nombre de demandes d'aide à la mobilité renseignées sur HERMÈS avant le 30 avril 2014 et du montant moyen d'attribution déterminé précisément après examen des demandes."

Note de service DGER/SDRICI/2014-242 du 28/03/2014 :

Extrait : " (...) le premier bilan d'exécution sera demandé au cours des entretiens de gestion qui se tiendra à l'automne 2014 entre les DRAAF/DAAF et la DGER, sur la base des données renseignées par les établissements dans la base de données HERMÈS et validées par les DRAAF/DAAF (...). Ce bilan d'exécution doit être accompagné d'une prévision pour 2015. Il appartient aux DRAAF/DAAF de veiller au bon enregistrement par les établissements dans HERMÈS des aides à la mobilité à l'étranger financées par la DGER (...)"

supérieur, définissent les modalités d'attribution des bourses de stage à l'étranger, en rappelant l'importance de la saisie des mobilités dans Hermès qui conditionne le calcul des dotations versées aux établissements d'enseignement supérieur ou aux DRAAF. Elles précisent également le calendrier de la campagne de saisie.

## **2 - La méthode, les outils et le déroulement de l'évaluation**

### **21 – Le périmètre de l'étude**

Cette évaluation concerne l'ensemble des usagers de la base de données, et les différents niveaux d'utilisation :

- la DGER, pilote de la mission de coopération internationale et gestionnaire de la base de données ;
- les chargés de coopération en DRAAF/SRFD, responsables du contrôle de la saisie des établissements de leur région et de l'animation régionale de la mission ;
- les correspondants mission coopération internationale au sein des établissements techniques et supérieurs (Délégué aux Relations Internationales), publics et privés.

L'évaluation a été conduite auprès d'un échantillon représentatif de ces acteurs<sup>3</sup>.

### **22 – La méthode et les outils mobilisés pour la réalisation de l'évaluation**

Un groupe de travail de trois inspecteurs (un inspecteur à compétences générales, un inspecteur de la mission de coopération internationale et un inspecteur pédagogique documentation et technologies de l'informatique et du multimédia) a été constitué en février 2014.

L'évaluation s'est déroulée en deux temps d'avril à juin 2014 :

- conduite d'entretiens semi-directifs, téléphoniques ou en présentiel, avec les responsables du BRECI, de la MISSI et de la MCG <sup>4</sup> ainsi qu'avec des chargés de coopération internationale en SRFD, des animateurs de réseaux géographiques et des référents coopération internationale d'établissements techniques et supérieurs, publics et privés ;
- traitement des réponses au questionnaire d'enquêtes envoyé par messagerie électronique à un échantillon représentatif d'utilisateurs de la base de données.

### **23 – Les indicateurs d'évaluation retenus pour l'étude**

Ils ont été fixés en fonction des objectifs définis dans la note de service :

- modalités de construction et d'ajustement de l'outil informatique : définition et formalisation des objectifs attendus, logique de construction de l'enquête, gestion et animation de la base de données ;
- degré d'ergonomie et de convivialité de l'outil : fonctionnalité, nature des difficultés rencontrées, formation à l'utilisation ;

---

3 - Voir en annexe n°2 : récapitulatif des entretiens réalisés et liste des destinataires des questionnaires

4 - La MISSI est désormais intégrée comme Pôle statistiques et systèmes d'information (PSSI) au sein de la MAPAT (Mission d'appui au pilotage et des affaires transversales). La MCG est devenu le pôle de contrôle de gestion (PCG) de la MAPAT.

- degré de qualité des informations recensées : exhaustivité, fiabilité et actualité ;
- niveau d'implication des acteurs dans la saisie : fréquence, temps de saisie, respect des délais et contrôle des informations ;
- exploitation des données : nature des extrapolations réalisées, pertinence des résultats disponibles ;
- valorisation des données : capitalisation, orientation (priorisation des actions) et pilotage de la mission (répartition des moyens, dialogue de gestion, ...) ;
- nature de la promotion des actions réalisées : cibles visées, supports utilisés.

### 3 - Présentation et analyse des résultats des enquêtes et des entretiens

#### **31 - Une nécessité reconnue de disposer d'un outil de recensement des actions de coopération internationale, mais une réticence générale manifestée à l'égard de Hermès**

Les acteurs en établissement et en région admettent l'utilité d'un outil fiable de collecte et de valorisation des actions de coopération internationale, en particulier dans le domaine du pilotage et de la capitalisation.

Il est à souligner que cet enjeu rejoint les préoccupations nationales du comité permanent de la mobilité internationale et européenne des jeunes, dont l'une des priorités est de disposer de données fiables et exhaustives, alors que de multiples dispositifs d'accompagnement coexistent. Le recensement de la mobilité des apprenants de l'enseignement agricole doit pouvoir répondre à ces préoccupations interministérielles.

Les usagers déplorent l'absence d'efficacité de Hermès, et particulièrement la lourdeur de saisie des nombreuses informations demandées, parfois jugées peu utiles ; ils s'interrogent également sur la pertinence des outils d'analyse proposés. Le renseignement de la base Hermès s'ajoute aux nombreuses enquêtes adressées aux établissements de l'enseignement technique et professionnel au cours de l'année scolaire ; il engendre donc un travail administratif supplémentaire, sans de réels retours du niveau national. De plus, d'autres prescripteurs (Agence 2E2F, certains conseils régionaux) demandent également aux établissements de rendre compte de la mobilité des apprenants (exemple : Mobility tool sur la plate-forme Pénélope de l'agence européenne, ...). Ils doivent également s'assurer que les apprenants renseignent le site Ariane du Ministère des Affaires Étrangères avant de réaliser leur mobilité hors Europe.

L'enseignement supérieur est, quant à lui, peu favorable à la saisie sur Hermès : la variabilité et le nombre considérable des actions de coopération conduites par ces établissements constituent un frein à une saisie exhaustive, jugée trop chronophage ; seules les actions de mobilité de stage ou académique bénéficiant de bourses DGER sont donc renseignées dans Hermès. Ces établissements estiment que le dispositif existant, qui consiste en l'envoi au BRECI du fichier prévisionnel des mobilités de stage et académique de leurs étudiants, est suffisant pour la gestion des bourses.<sup>5</sup>

Il ressort des entretiens que Hermès sert essentiellement au cadrage des bourses de mobilité de stage attribuées aux apprenants.

---

<sup>5</sup> - Il est à noter que depuis 2010, le Bureau des formations de l'enseignement supérieur enquête annuellement les établissements de l'enseignement supérieur sur la situation des écoles par rapport à l'ouverture à l'international.

### **32 - Une commande initiale imprécise et un manque de coordination entre les acteurs**

Hermès a été conçu à la demande de la DGER qui a exprimé ses attentes à court terme, sans vraiment supposer les perspectives. Rapidement, il est pourtant regardé comme un outil de pilotage approprié pour mettre en œuvre la mission de coopération internationale de l'échelon local à l'échelon national.

Or, la construction de la base de données ne tire pas sa source de l'expression et de l'analyse des besoins des utilisateurs, qui auraient aidé à définir clairement des indicateurs de performance pertinents et d'affiner la nature des informations à collecter. Le contexte dans lequel s'est exprimée la commande (situation d'urgence liée à la pandémie de grippe aviaire) a précipité le développement de l'outil, sans prendre le temps nécessaire à cette étape d'analyse essentielle. Par ailleurs les nombreuses modifications effectuées depuis le déploiement de l'outil n'ont concerné que la forme. Le questionnaire de collecte des informations, lui, n'a jamais été reconsidéré sur le fond.

Les acteurs impliqués et intéressés par la mission de coopération internationale ont peu précisé et partagé leurs attentes et leurs contraintes durant son élaboration :

- le BRECI, maître d'ouvrage, met l'accent sur le pilotage stratégique et l'orientation de la mission de coopération internationale. Or les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés à la mission de coopération internationale ne sont pas à ce jour déterminés et planifiés dans le temps, ce qui ne permet pas la construction d'indicateurs de performance.

- le PSSI est chargé de la conception, de la gestion et de la mise à disposition des outils du système d'information statistique et d'aide au pilotage de l'enseignement agricole. A ce titre, il a assuré la maîtrise d'œuvre de la base de données et de sa réalisation (développement). La construction de Hermès s'est déroulée sans l'appui d'un cahier des charges détaillé qui aurait permis de comprendre les réels besoins de la maîtrise d'ouvrage.

- le PCG est responsable de la conception et de l'actualisation des méthodes et outils visant la maîtrise de différents volets de la performance de l'action. Il a pour mission de rendre compte au niveau national et d'aider la DGER, les DRAAF et les EPLEFPA dans leur pilotage et leurs prises de décisions stratégiques. Il n'est pas intervenu dans la définition de la commande, alors même qu'il aurait dû y être associé. Il était en effet responsable du seul indicateur d'appréciation de la performance de la mission de coopération internationale.

Depuis la rentrée 2013, la concertation régulière au niveau national entre le PSSI et le BRECI permet de procéder à des ajustements techniques de la base pour améliorer son ergonomie ou régler des dysfonctionnements.

Le récent regroupement des compétences du PCG et du PSSI au sein d'une seule mission, la MAPAT, constitue une opportunité pour définir avec le BRECI des objectifs à atteindre et construire des indicateurs de performance pertinents. Ceux-ci permettront ensuite de bâtir des scénarios aptes à atteindre les objectifs fixés et donc à orienter les politiques de coopération internationale en région et dans les établissements.

### **33 - Une gestion et une animation de la base sans véritable cadrage**

La base de données a fait l'objet de très nombreux ajustements depuis sa mise en ligne, afin de corriger les problèmes rencontrés lors de l'utilisation, d'intégrer de nouveaux tableaux d'analyse ou de recenser des données complémentaires. La logique qui a prévalu à la définition des informations à recueillir et à la construction des tableaux d'analyse n'est pas connue et n'a pas fait l'objet de spécifications. En outre, les nombreuses évolutions réalisées (16 réunions ayant conduit



à une cinquantaine de modifications) ont parfois été faites sans que les utilisateurs en soient systématiquement informés au préalable, ce qui contribue à renforcer l'image négative de Hermès, voire à décourager l'implication des acteurs régionaux et locaux.

A contrario, les évolutions du contexte de la mission de coopération internationale n'ont pas été actualisées dans les menus à compléter (nouvelles consignes de sécurité, destinations interdites ou déconseillées, nouveau dispositif Erasmus+ qui voit la disparition des programmes Comenius, Leonardo, des assistants linguistiques, ...).

Il faut signaler que depuis la rentrée 2013, le BRECI, avec l'appui du PSSI, assure une assistance aux utilisateurs (hotline) réactive très appréciée des usagers.

### **34 - Un outil peu adapté aux objectifs recherchés**

#### **341 - Les raisons du choix technique**

Ce logiciel est inscrit dans la liste des logiciels utilisables dans le cadre de la politique interministérielle et en conformité avec le schéma directeur national des systèmes d'information (SDNSI) du MAAF.

Le logiciel d'enquêtes en ligne Sphinx est simple d'utilisation. Il a permis de développer rapidement une application pour faire face au besoin urgent de localisation des apprenants et des personnels.

Bien que ses capacités de stockage de données soient limitées, le logiciel Sphinx offre la possibilité appréciée d'une consultation permanente et partagée, avec un historique.

#### **342 - Des limites réglementaires et techniques**

Si la base de données générée par Sphinx fait bien l'objet d'une déclaration simplifiée à la CNIL dans le cadre des traitements statistiques, des questions déontologiques et réglementaires se posent, car les données nominatives contenues dans l'enquête ne sont pas quant à elles déclarées à la CNIL et ne peuvent donc être conservées ; elles devraient en conséquence être écrasées chaque année.

Sphinx, logiciel de gestion d'enquêtes permettant un traitement statistique basique, n'est pas un système de gestion de base de données relationnelles (SGBDR) apte à proposer des tableaux croisés. En raison du nombre important de champs d'informations, il faut exporter les données pour les traiter et les analyser, ce qui requiert de la technicité informatique souvent mal maîtrisée par les opérateurs locaux ou régionaux. Par ailleurs, sa capacité de stockage est limitée.

Le questionnaire en ligne, ouvert en permanence à la saisie, ne peut bénéficier de la maintenance et la mise à jour sans en interdire l'accès à la base. Ainsi, la mise en place d'une nouvelle version d'enregistrement en 2012 a empêché l'accès à Hermès pendant une période de l'ordre d'un trimestre.

Le logiciel support de la base de données (Sphinx online 5.1.0.7) présente une fragilité technique, en raison de son obsolescence. En effet, les données collectées jusqu'à ce jour ne peuvent être transférées sur la version actualisée car elles risquent d'être perdues. Le principe de portabilité de la base et de conservation des données n'est donc pas respecté.

Le logiciel Sphinx n'est donc pas l'outil le plus approprié pour atteindre les objectifs fixés à Hermès.

### **35 - Un recueil de données qui engendre une saisie fastidieuse des informations**

Dans les établissements, on constate une grande hétérogénéité des personnes en charge de la saisie : chef d'établissement, personnel administratif ou référents coopération internationale.

L'outil ne présente pas de difficulté particulière de prise en main, mais les informations demandées (135 champs sont potentiellement à compléter) et les menus proposés sont très nombreux. La quasi-totalité des usagers interrogés soulignent le côté fastidieux de la saisie (temps conséquent, difficultés à collecter tous les éléments demandés pour une saisie en un seul temps). Le risque d'erreur est donc important, notamment les doublons éventuels.

Toutefois, il existe déjà de nombreuses rubriques à renseigner qui sont d'ores et déjà disponibles dans d'autres bases (les informations relatives aux publics : nom, âge, sexe, classe, ... sont saisies dans Libellule et Donnapp), mais celles-ci ne peuvent pas être importées dans Hermès. Un interfaçage entre Hermès et les autres bases de données éviterait assurément la redondance de saisie et limiterait le risque d'erreur.

Les actions qualifiées "hors mobilité" restent complexes à saisir dans le cadre du questionnaire proposé : éducation au développement, solidarité internationale (Alimenterre), actions d'expertise, accueil de partenaires, ... Elles sont donc peu renseignées.

En DRAAF-SRFD, les chargés de coopération internationale, qui ont des responsabilités de contrôle et de validation, relèvent quant à eux les difficultés suivantes :

- des problèmes récurrents de connexion ;
- des problèmes de confusion avec l'enquête d'évaluation du degré de satisfaction des apprenants de leur stage réalisé à l'étranger (supprimée en 2014) ;
- le suivi des saisies par centre constitutif est difficile en raison de l'attribution d'un seul identifiant par EPLEFPA ;
- des erreurs de saisie ou des saisies incomplètes de la part des établissements, qui leur demande d'effectuer des modifications.

Enfin, la majorité des usagers, quel que soit leur niveau d'intervention (saisie ou contrôle) auraient souhaité bénéficier d'une formation à l'utilisation de Hermès. En effet, un guide pratique est proposé en ligne depuis début 2014 mais reste peu connu des utilisateurs qui continuent donc de contacter directement le BRECI ou le PSSI en cas de difficultés.

### **36 - Une qualité des informations collectées difficilement mesurable, qui demande à être améliorée**

#### **361 - des informations non exhaustives**

Le logiciel d'enquêtes est de type déclaratif. Il est donc difficile de s'assurer, au niveau régional et national, que la totalité des actions sont renseignées. Aux dires des acteurs interrogés, nombreux sont les établissements qui se limitent à saisir la mobilité de stage bénéficiant de l'attribution d'une bourse d'État. Il est à noter que certains d'entre eux, au regard du faible poids des crédits d'État dans le financement total de la mobilité de leurs apprenants (financements essentiellement européens ou régionaux) ont déclaré ne plus réaliser cette saisie, estimant que la plus-value financière escomptée n'est pas à la hauteur du temps consacré. Il est donc difficile pour le niveau national d'avoir la vision globale en temps réel recherchée.

Les chargés de coopération en SRFD et les animateurs confirment qu'ils ne sont informés que d'une partie des actions conduites au sein de leur région ou des réseaux dont ils ont la

responsabilité. Ils attendent de Hermès une information exhaustive, pour éviter de réaliser une enquête complémentaire auprès des établissements dans le cadre de la préparation du dialogue de gestion, qui demande un panorama complet des stages prévus.

Nonobstant, certains réseaux ont pu, en consultant Hermès, identifier de nouveaux acteurs et l'analyse des saisies montre également qu'un nombre croissant de fiches sont renseignées chaque année.

### **362 - des actions prévisionnelles rarement renseignées**

Les établissements reconnaissent en majorité ne pas renseigner les actions prévisionnelles dans le module prévu, car ils estiment que leur saisie est trop complexe au regard des informations demandées (coordonnées du maître du stage, financement, ...) et qu'elle constitue un travail supplémentaire, bien que l'outil permette désormais un basculement des données avec le module des mobilités réalisées.

En conséquence, Hermès sert essentiellement de "chambre d'enregistrement" des actions de mobilités réalisées, ce qui ne permet pas de répondre à l'objectif d'informer en temps réel tout déplacement d'apprenant ou d'agent à l'étranger, pourtant nécessaire en cas de consigne de rapatriement.

### **363 - une absence de niveau local de validation**

Au contraire d'autres enquêtes, on constate qu'il n'existe pas un niveau de validation, et donc de contrôle, de la part du chef d'établissement. Cette absence de niveau de contrôle restreint le degré de fiabilité.

En effet, lors de la campagne de collecte 2013, la MCG a relevé que sur les 215 établissements dont les élèves ont répondu à l'enquête de satisfaction des stages à l'étranger, seuls 138 avaient des actions répertoriées dans la base Hermès ; 36% des établissements (soient 77) n'avaient donc pas renseigné la base. Par ailleurs, sur les 2610 réponses au questionnaire, 916 stages n'étaient pas inventoriés, soit 35% des réponses totales. Ces résultats démontrent qu'il importe de susciter l'intérêt des établissements par la valorisation des données.

## **37 - Des calendriers de saisie inégalement respectés par les établissements**

Si les calendriers de saisie sont précisés dans les notes de service annuelles, ils sont inégalement respectés<sup>6</sup>, car la base Hermès est ouverte en permanence, sans date de clôture de la campagne de saisie.

De même, la fréquence de saisie reste très hétérogène ; elle peut être opérée après chaque action réalisée comme une seule fois par an, en fin d'année scolaire généralement, comme le stipule la note de service annuelle.

Les chargés de coopération internationale en SRFD souhaiteraient que la note de service précisant les modalités d'attribution des bourses et le calendrier de saisie paraisse le plus tôt

<sup>6</sup> - Extrait de la note de service DGER/SDRICI/2014-242 du 28/03/2014 relative aux modalités d'attribution des aides à la mobilité individuelle à l'étranger pour les élèves de l'enseignement technique et professionnel :

"Dans le cadre du dialogue de gestion avec l'administration centrale, et afin d'harmoniser les procédures mises en place régionalement, le calendrier suivant est proposé (.../...) :

- dernier trimestre 2014: mise en œuvre du dialogue de gestion entre l'administration centrale et les DRAAF/DAAF, définition des montants des BOP 2015;
- avant le 31 décembre 2014: enregistrement dans la base de données en ligne HERMÈS des aides à la mobilité à l'étranger attribuées par les établissements et validation par les DRAAF/DAAF avant le 31 janvier 2015."

possible dans l'année scolaire (produire un calendrier précis des saisies avant juin afin d'aborder le dialogue de gestion avec des informations prévisionnelles exhaustives). Or Hermès propose un module de suivi en temps réel de la saisie des actions et de leur validation au niveau régional, sans système d'alerte ni date butoir de saisie.

### **38 - Une valorisation limitée des informations**

#### **381- au niveau de la DGER**

Hermès a pour ambition de contribuer au pilotage de la mission de coopération internationale. A ce jour, il est essentiellement utilisé par l'échelon central :

- à l'occasion du dialogue de gestion de l'automne qui signifie aux établissements leurs enveloppes en matière de bourses de stage à l'étranger<sup>7</sup> ;
- dans le cadre du suivi du 5<sup>ème</sup> schéma national prévisionnel des formations, présenté au Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA).

Il est également prévu, pour la première fois, que l'édition du Panorama 2013 de l'enseignement agricole intègre des données sur la coopération internationale, relatives à la mobilité des apprenants.

En revanche, les informations disponibles dans la base de données n'ont pas été à ce jour valorisées au sein d'un compte-rendu annuel de la mission de coopération internationale ; cette valorisation est en cours de réalisation.

Il serait utile que certains indicateurs de Hermès puissent être exploités dans le rapport annuel de performance établi dans le cadre de la LOLF pour les programmes 143 et 142 présentés au Parlement. Il est en effet important de signaler que le seul indicateur d'appréciation de la performance de la mission de coopération internationale a été supprimé en 2014, car les résultats obtenus ont été jugés peu significatifs (95% de satisfaits chaque année). Cet indicateur de résultats du point de vue de l'utilisateur, à savoir le taux de satisfaction des élèves et étudiants après un stage à l'étranger, était calculé par une enquête en ligne sous Sphinx, mais hors Hermès, mise à disposition de tous les établissements et renseignée par les élèves et étudiants d'une manière anonyme.

#### **382 - au niveau des DRAAF-SRFD**

Les chargés de coopération internationale en SRFD attendent de l'échelon national un retour de l'évaluation de leur mise en œuvre de la mission en région, ainsi qu'une précision des objectifs à atteindre.

Ils utilisent très peu les diagrammes proposés par Hermès et préfèrent construire leurs propres outils d'analyse et de présentation des données (CTREA, CREA, PREA, communication auprès des partenaires : Région, Education Nationale, CIO, ...).

#### **383 - au niveau des établissements**

Les acteurs locaux sont également en attente de la part du niveau national d'une valorisation des données saisies, qui relancerait assurément leur intérêt et leur implication.

---

7 - Le calcul des enveloppes régionales du BOP de l'année n+1 se base sur plusieurs paramètres :

- le montant de l'enveloppe de l'année n ;
- le nombre de mobilités réalisées dans l'année n-1 ;
- l'évolution du nombre de mobilités entre les années n-1 et n-2.

A titre d'exemple, une synthèse annuelle (rapport d'activité national) de la mise en œuvre de la mission de coopération internationale, aux niveaux national et régional, leur permettrait d'obtenir des références à ces données et ainsi de mieux évaluer les progrès à réaliser, mais aussi de communiquer auprès des familles et des autorités en région. Il ressort des entretiens que les tableaux, diagrammes et graphiques proposés ne sont pas utilisés.

Le résultat des enquêtes sur la qualité des informations collectées apparaît donc en deçà des objectifs assignés à Hermès :

- le degré d'exhaustivité et la fiabilité des données interdisent leur exploitation pour piloter et orienter la mission de coopération internationale ;
- la valorisation des données est inexistante ;
- le suivi en temps réel de la mobilité géographique de tout apprenant ou agent s'avère impossible.

#### **4 - Des recommandations pour améliorer les résultats attendus de Hermès**

**41 - Préciser les objectifs et les résultats attendus de la mission de coopération internationale afin de définir des indicateurs de performance utiles à son pilotage**

**411 - Limiter le champ d'investigation à l'évaluation de la mobilité des apprenants**

Il apparaît trop ambitieux qu'une seule base de données puisse répondre à l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs assignés à Hermès. La base de données Hermès doit avant tout servir à l'évaluation quantitative et qualitative de la mobilité des apprenants et des agents.

Il importe que l'échelon central définisse au préalable des objectifs à atteindre par les établissements dans la mission de coopération internationale, au regard des orientations fixées dans la loi d'avenir et le projet stratégique de l'enseignement agricole, qui visent un renforcement de l'ouverture internationale par :

- le développement de sections européennes et le recours à des "assistants linguistiques" ;
- une mobilité accrue des jeunes et le développement de stages à l'étranger ;
- le développement des mobilités académiques, notamment avec l'inscription du BTSA dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- la prise en compte du cadre européen ECVET pour l'enseignement professionnel.

L'échelon central pourra alors préciser les indicateurs qu'il souhaite retenir pour évaluer et piloter la mobilité internationale des apprenants et agents. Ces indicateurs sont également à mettre en perspective avec les objectifs des autres opérateurs de la coopération internationale :

- la communauté européenne a fixé pour l'horizon 2020 des objectifs en matière de mobilité des jeunes : 6% des apprenants de la formation professionnelle et initiale, 20% des étudiants de l'enseignement supérieur ;
- le comité interministériel pour la mobilité internationale et européenne des jeunes a mis en évidence la nécessité de mieux connaître les bénéficiaires des nombreux dispositifs de mobilité. L'une des recommandations porte sur la nécessité que "les acteurs de la mobilité s'accordent sur la présence systématique de descripteurs dans leurs données administratives ou de gestion et définissent ensemble un socle commun minimum dans le but d'obtenir à terme une meilleure convergence des sources, d'en permettre une

consolidation et une certaine forme de comparabilité" <sup>8</sup> ;

- les politiques régionales en faveur de l'ouverture internationale.

Les actions de coopération internationale hors mobilité (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, partenariats pédagogiques ou techniques conduits par les établissements, ...) seraient quant à elles collectées au sein d'un rapport d'activité, à établir annuellement par les établissements.

Une synthèse serait effectuée par les chargés de coopération internationale au sein des DRAAF et transmise au BRECI en fin d'année scolaire. Il est à noter que ce type de collecte existe d'ores et déjà au niveau de l'activité des réseaux géographiques. Par ailleurs, ce rapport d'activité se substituera au bilan d'activité sur la mission de coopération internationale en région demandé actuellement au x DRAAF/SRFD pour les entretiens de gestion.

Il serait pertinent de proposer un canevas unique pour l'élaboration de ce rapport d'activités qui apportera des éléments qualitatifs sur les actions des établissements. Son objet sera de mieux connaître et comprendre les actions conduites par les établissements, d'avoir un niveau précis d'informations (partenaires, ingénierie développée, dispositifs financiers, compétences mobilisées,...) pour éclairer le pilotage de la mission aux niveaux régional et national.

#### **412 - Retenir un nombre limité d'indicateurs pertinents pour le pilotage de la mission de coopération internationale**

Le recadrage des objectifs fixés à Hermès permettra donc de retenir un nombre limité d'indicateurs, communs aux différents niveaux, qui pourraient être les suivants :

- la mobilité des apprenants :
  - le nombre et le taux national d'établissements développant des actions de mobilité, précisés par centre constitutif ;
  - la destination, en distinguant Europe et hors Europe et en précisant le pays, afin de vérifier l'adéquation avec les priorités du plan stratégique à l'international du MAAF ;
  - le taux global de mobilité : nombre d'apprenants ayant réalisé une mobilité / nombre total d'apprenants de l'établissement, et ce par centre constitutif ;
  - les taux spécifiques de mobilité au cours des cycles de Bac Pro, Bac Techno et BTS. Ce taux est le rapport entre les mobilités sortantes, individuelle et collective, de l'année n de chaque cycle et l'effectif total de l'année scolaire n-1 ;
  - le nombre et le pourcentage par type de mobilité : stage individuel, mobilité académique individuelle, mobilité collective.
  - la durée moyenne de la mobilité par apprenant au cours d'un cycle ;
  - le nombre de mobilités réalisées au cours du cycle de formation ;

Ces deux derniers indicateurs supposent une faculté de suivi de cohorte, qui ne sera possible que si Hermès est développé avec un système de gestion de base de données relationnelles ;

- les financements mobilisés :
  - origine du financement : État (bourses DGER), Europe, Région ou autre ;
  - montant total des financements ;
  - part de chaque contribution dans le financement total des mobilités d'un établissement ;
  - programme éventuellement mobilisé : GeCo Glen, Braf Agri, ...

---

<sup>8</sup> - Recommandation n°2 du groupe de travail "Mieux connaître les bénéficiaires de la mobilité " - Comité permanent de mobilité européenne et à internationale des jeunes en date du 18 juin 2014

- l'impact des sections européennes sur la mobilité :
  - nombre et taux d'apprenants inscrits dans une section européenne ayant réalisé une mobilité ;
- mobilisation des outils européens de reconnaissance des compétences acquises à l'international (portfolio européen de compétences Europass):
  - pourcentage des apprenants ayant créé leur CV Europass ;
  - pourcentage des apprenants ayant créé leur passeport des langues ;
  - pourcentage d'apprenants ayant construit leur portfolio européen des langues ;
  - pourcentage d'apprenants auxquels a été délivré un Europass Mobilité ;
  - pourcentage d'apprenants diplômés auxquels a été délivré un Supplément au diplôme enseignement supérieur) ;
  - pourcentage d'apprenants diplômés auxquels a été délivré un Supplément au certificat (enseignement professionnel).
- le dynamisme de l'établissement dans la mission de coopération internationale :
  - nombre de partenariats à l'international ;
  - type de partenariats : partenariat pédagogique, partenariat technique, expertise ;
  - nombre d'agents ayant réalisé une mobilité/nombre total d'agents de l'établissement. Le renseignement de ce critère s'avère complexe pour les établissements d'enseignement supérieur qui comptent une mobilité importante d'enseignants.
- les spécificités des établissements :
  - existence de bourses mobilité accordées par le conseil régional ;
  - nombre de projets en adéquation avec les priorités régionales en matière de coopération internationale ;
  - taux de boursiers de l'établissement bénéficiaires d'une mobilité.
- la mobilité entrante, notamment dans la perspective de l'intégration du BTSA dans le dispositif européen LMD et de la mobilisation d'ECVET dans l'enseignement professionnel :
  - nombre d'étudiants étrangers accueillis pour une mobilité académique semestrielle par niveau de diplôme et par nationalité ;
  - nombre d'étudiants étrangers accueillis pour un cycle diplômant par niveau de diplôme et par nationalité ;
  - accueil d'enseignant-stagiaire européen : nationalité et langue mobilisée, durée de l'accueil.

## **42 - Co-construire un cahier des charges techniques**

L'éventuelle reconfiguration de l'outil, au regard des objectifs proposés précédemment, nécessite au préalable la formalisation d'un cahier des charges, qui associerait le BRECI et la MAPAT, avec son Pôle de contrôle de gestion et son Pôle de la statistique et des systèmes d'information.

Il serait aussi pertinent d'associer des acteurs intervenant aux différents niveaux (chargés de la mission de coopération internationale en région, animateurs de réseaux géographiques, référents en établissement) à la définition de ce cahier des charges. En outre, sa réécriture devra intégrer une prise en compte de l'évaluation du contexte de la mission de coopération internationale (intégrer les nouvelles modalités et appellations de la programmation Erasmus +, mettre à jour les destinations géographiques non autorisées, ...).

Afin d'éviter des dysfonctionnements et des modifications trop fréquentes, il faudra envisager une phase de test de l'outil reconfiguré auprès d'un panel d'utilisateurs avant son déploiement national.

### **43 - Faciliter la saisie des données**

La réduction du champ d'investigation aux mobilités des apprenants et agents limitera de fait le nombre d'informations à collecter.

Il serait utile que certaines formations à renseigner, déjà disponibles dans les bases de données existantes du SDNSI, telles que Genome, Libellule, Donnapp..., puissent être importées dans Hermès, ce qui faciliterait considérablement la saisie et limiterait le risque d'erreurs. La possibilité d'interfacer Hermès avec ces bases de données internes au MAAF est donc un critère à retenir dans la configuration technique du futur outil.

Quant à la saisie des mobilités prévisionnelles, qui permet de calibrer le BOP lors du dialogue de gestion et d'assurer le suivi des individus lors de leur séjour à l'étranger en cas de consigne de rapatriement, il s'agit d'en améliorer le degré de qualité par la simplification préalable des données demandées qui pourraient se limiter à :

- l'identité de l'individu ,
- le type de mobilité ,
- la destination prévisionnelle,
- les dates et durée prévisionnelles.

Un interfaçage de la base Hermès avec le site Ariane du Ministère des Affaires Étrangères pourrait constituer un objectif plus ambitieux, mais semble techniquement difficile à réaliser du fait de sa dimension interministérielle.

### **44 - Réaffirmer le caractère obligatoire de la saisie**

La simplification proposée s'accompagnerait de l'obligation de saisie dans Hermès de toute mobilité d'un apprenant à l'étranger et ce avant son départ. Cette saisie doit s'accompagner d'une déclaration complémentaire dans le site Ariane.

Ce caractère obligatoire pourrait être assorti de nouvelles dispositions réglementaires : à titre d'exemple, une demande d'autorisation de sortie du territoire auprès du DRAAF/SRFD ou à minima un visa systématique de l'échelon académique seraient désormais exigés pour toute mobilité à l'international ; ces modalités apparaîtraient dans un module de Hermès (signature électronique). Cette proposition nécessite que la DGER reconsidère la procédure d'autorisation en matière de déplacements à l'étranger des apprenants et des agents.

Il serait aussi utile d'intégrer un niveau supplémentaire de validation par le chef d'établissement et de lui rappeler son niveau de responsabilité dans la mobilité des apprenants (saisie et contrôle). Ces préconisations devront être clairement explicitées dans les deux notes de service annuelles qui ont pour objet de préciser les modalités d'attribution des bourses de stage à l'étranger dans l'enseignement technique et supérieur.

Au même titre que les autres collectes de données (BD Alexia, Libellule, Indexa, ...) ou enquêtes (enquêtes effectifs des établissements), il apparaît important que les dates limites de saisie des mobilités prévisionnelles et réalisées soient respectées, et donc que l'accès à la base de données soit fermé à compter de ces dates.

Cette disposition permettrait :

- de renforcer le caractère obligatoire de la saisie ;
- d'introduire le nouveau niveau de validation par le directeur de l'EPLEFPA ;
- de renforcer le contrôle et la validation de la part de l'échelon régional ;
- d'améliorer significativement le degré d'exhaustivité des saisies.



## **45 - Accompagner l'appropriation de l'outil par les utilisateurs**

Il serait utile de proposer aux usagers un tutoriel illustré, à la fois numérique et "papier", bâti sur le modèle "comment faire pour...". La prise en main de l'outil serait complétée par une formation en région ou en inter-région des utilisateurs. Cette formation peut s'envisager selon plusieurs modalités :

- en présentiel ;
- par la FOAD (Formation Ouverte à Distance) à partir d'une plate-forme web de formation tel que cela a pu se faire lors de la migration bureautique OpenOffice au Ministère de l'Agriculture ;
- de manière multimodale selon le modèle « avant le stage, pendant le stage, après le stage » en alternant un travail préalable à distance sur une plate-forme, des échanges de pratiques au travers d'outils sociaux (conférence, chat, FAQ...), un stage en présentiel et un accompagnement et un suivi à distance post-formation comme cela peut se faire dans des dispositifs tels qu'ACOUSTICE (ACcompagnement Ouvert à l'USage des TICE).

## **46 - Reconsidérer le choix de l'outil informatique pour lever les problèmes réglementaires et techniques**

Le choix du logiciel d'enquête Sphinx apparaît inadapté pour répondre aux objectifs recherchés. A terme, cet outil devrait intégrer le système d'information du MAAF. Cette application pourrait être développée avec une base de données centralisée hébergée au CERIT.

Cela permettrait en outre de bénéficier de mécanismes de sauvegarde/restauration de données. L'intégration au système d'information, afin d'interfacer aisément les données avec celles des autres bases de données existantes (Libellule, Donnapp), devrait faciliter la saisie<sup>9</sup>.

Le développement d'une base de données centralisée, avec un environnement de production et un environnement de formation distincts, facilitera la formation des agents au nouvel outil.

Un changement d'outil de développement est fortement conseillé ; la nouvelle application pourrait être développée en Orion Framework 5.

L'adoption de ce choix technique permettrait :

- de mieux contrôler la cohérence des saisies (repérage des doublons, ...) ;
- de conserver les données et de les mettre à disposition des utilisateurs sur plusieurs années ;
- d'assurer une meilleure gestion des droits utilisateur et du planning de collecte des données (ouverture et fermeture de la campagne par exemple) ;
- de proposer des mécanismes d'aide et d'informations aux utilisateurs (fenêtres d'aide contextuelle) ;
- d'exploiter l'outil d'analyse croisée multidimensionnelle proposé par Orion ;
- d'ajouter un volet géographique (cartes de la mobilité, ...) en utilisant la brique Orion-Géo V5, couplée à une base de données PostgreSQL ;
- de disposer d'un panel d'éditeurs plus complet qu'actuellement, donc d'une meilleure valorisation des données, en terme de présentation.

Cette proposition de changement d'outil informatique, qui engendre un travail conséquent de configuration, demande au préalable une concertation entre les services de la DGER impliqués (BRECI, pôle du contrôle de gestion et pôle de la statistique et des systèmes

---

9 - Il est à souligner que la DGER lance actuellement une rénovation de son système d'information. Le futur référentiel SIRENA devrait ainsi intégrer, au sein d'un outil unique FREGATA, les bases apprenants LIBELLULE et DONAPP existantes. Il est impératif de veiller à ce que la reconfiguration de la base Hermès s'inscrive dans le futur système d'information.

d'information de la MAPAT). Ce changement d'outil induira une remise à plat de la phase d'analyse, et mobilisera une méthode de conduite de gestion de projet informatique du type "cycle en V" ou "méthode AGILE" dans le cadre de la démarche PIMENT.

#### **47 - Formaliser des modalités de gestion et d'animation de la base de données**

Les usagers de Hermès se posent des questions sur le sens du pilotage et regrettent l'absence de retour des enquêtes. Une animation s'avère nécessaire, sous différentes formes possibles :

- définir des modalités de concertation entre les différents niveaux ;
- proposer une foire aux questions (FAQ) ;
- mettre en place une base test différente de l'environnement de production qui puisse servir à la fois aux formations et pour tester d'éventuelles modifications avant généralisation.

#### **48 - Proposer de nouveaux outils graphiques d'analyse pour une meilleure valorisation des données**

Il serait utile de lever la contrainte d'exportation des données, peu utilisée par les usagers, et de limiter la présentation à quelques tableaux et graphiques. Ils suffiraient à mettre en relief les indicateurs de performance retenus pour mesurer l'ouverture internationale. Une évolution de la qualité des graphiques, par rapport à ceux existants actuellement, s'impose pour les rendre plus lisibles et surtout plus éloquents.

#### **49 - Définir le planning de la construction de la nouvelle base de données**

Au regard de la complexité du travail à accomplir, le calendrier de mise en œuvre d'une nouvelle base de données (Hermès 2) pourra être le suivant :

- de novembre 2014 à juillet 2015 : construction du cahier des charges ;
- de septembre 2015 à avril 2016 : conception de la nouvelle base de données ;
- de mai 2016 à juillet 2016 : phase de test de l'outil ;
- rentrée 2016 : déploiement national de la nouvelle base de données, accompagné de la diffusion d'une note de service réactualisée qui précisera les nouvelles consignes de déclaration des mobilités.

## Conclusion

L'évaluation de la base de données Hermès met en évidence le caractère non opérationnel de l'outil qui ne permet pas d'atteindre les objectifs attendus : suivi en temps réel de la mobilité des apprenants et des agents, pilotage de la mission de coopération internationale et valorisation des actions des établissements.

Les orientations stratégiques nationales et européennes pour le développement de l'ouverture internationale insistent sur la nécessité pour l'échelon national de définir pour les établissements et pour les DRAAF-SRFD des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs. La rénovation annoncée de la circulaire de juin 2001, sur les actions prioritaires de la mission de coopération internationale, constitue une opportunité pour se doter de nouveaux indicateurs pertinents de mesure de l'atteinte de ces objectifs.

Afin de pouvoir disposer de données fiables, et donc exploitables à tout niveau, il est proposé de recentrer le champ d'investigation à la mobilité des élèves et des agents. Les données relatives aux actions de coopération internationale "hors mobilité" seront recueillies par ailleurs sous forme d'un rapport d'activité annuel formalisé, établi par les DRAAF-SRFD sur la base des bilans d'activité remis des établissements.

L'enjeu de cet outil (disposer de données exhaustives sur la mobilité des apprenants et personnels) sera à réaffirmer auprès des établissements et des DRAAF-SRFD, et devra s'accompagner d'un cadrage réglementaire, avec les niveaux de responsabilité et les obligations à chaque échelon (saisie obligatoire avant toute mobilité, visa de l'échelon hiérarchique local et régional, ...).

L'ensemble de ces recommandations suppose une reconfiguration de l'outil qui devrait aboutir à une nouvelle base de données (Hermès 2) avec les principes suivants :

- respecter la législation en matière de recueil de données statistiques nominatives et son intégration dans le système d'information du MAAF ;
- privilégier une construction collaborative du cahier des charges, partagée aux différents niveaux d'utilisation de la base ;
- simplifier le recueil des informations en interfaçant le nouvel outil avec les bases de données existantes ;
- proposer de nouveaux outils d'analyse graphiques pour mieux valoriser les actions des établissements et la mission de coopération internationale .

Ainsi, l'ouverture à l'international sera dotée d'un outil efficient pour son pilotage à tous les échelons de l'enseignement agricole et la valorisation des parcours d'apprenants à l'étranger.

## **Annexe n°1 - Récapitulatif des entretiens conduits et des établissements destinataires des questionnaires d'enquêtes**

### **1 - Entretiens réalisés**

#### **BRECI :**

- Bertrand Wybrecht, chef du bureau
- Blaise Forest, agent en charge de l'animation de la base Hermès

**MISSI (PSSI) :** Felipe Santos, Nassim Ziane et Anne-Michèle Vacher

**MCG (PCG) :** Jacques Gallon, chef de la mission et Bernard Caron, adjoint

#### **Chargé de coopération en SRFD/DRAAF :**

- Isabelle Wilwertz, DRAAF Aquitaine ;
- Jean-Claude Bouteiller, DRAAF Alsace ;
- Isabelle Bousquet, DRAAF Midi-Pyrénées ;
- Céline Monnier, DRAAF Languedoc-Roussillon ;
- Delphine Gibet, DRAAF Haute-Normandie ;
- Pierre Huchot, DRAAF Lorraine.

#### **Chargé de mission en FRMFR**

- Séverine GALAIS, FRMFR de Midi-Pyrénées
- Olivier Gineste, chargé de mission Coopération internationale à l'UNMFREO

#### **Référent coopération internationale en établissement :**

- Jean-Claude Bouteiller, EPLEFPA Rouffach
- Jean-Christophe Ygrié, EPLEFPA Lozère

#### **Animateur de réseau géographique :**

- Benoît Berger, réseaux Bénin et Tunisie
- Marie-France Randé, réseau Ukraine

### **2 - Questionnaires traités**

#### **Référent locaux coopération internationale en établissement**

- LPA de St Rémy de Provence (PACA)
- LEGTA d'Aix VAlabre (PACA)
- LEGTA d'Yvetot (Haute Normandie)
- LEGTA de la Lozère (Languedoc-Roussillon)
- LEGTA du Pays de Braye (Haute Normandie)
- LPA Touscayrats (Midi-Pyrénées)
- LAP St Christophe de Masseube (Midi-Pyrénées)
- ESA de Derval (Bretagne)
- MFR de Tote (Pays de la Loire)
- MFR St Sauveur de Lendelin (Basse Normandie)

#### **Etablissement d'enseignement supérieur**

- Délégué aux relations internationales de Montpellier Supagro
- Délégué aux relations internationales de l'ESITPA

#### **Chargé de coopération en SRFD/DRAAF :**

- Philippe Lemaire, DRAAF PACA
- Delphine Gibet, DRAAF Haute Normandie
- Isabelle Bousquet, DRAAF Midi-Pyrénées

## Annexe n°2 - Le questionnaire d'enquête à l'attention des chargés de coopération internationale en SRFD

### 1 – Evaluation du degré d'ergonomie et de convivialité de la base de données

- 1 - Quelle est votre **fréquence de consultation et de validation** des données saisies par les établissements dans la base Hermès ?
  - Annuelle
  - Plusieurs fois dans l'année
  - A chaque action de CI réalisée par les établissements
  - Autre fréquence : merci de préciser
- 2 – Epreuvez- vous des **difficultés à consulter la saisie** des données dans Hermès ?
  - Oui  Non
  - Si oui, précisez lesquelles :
- 3 - Quelles seraient selon vous **les éventuelles améliorations** à apporter afin de faciliter la consultation et la validation des données?
- 4 - **Avez-vous suivi une formation** à l'utilisation de la base de données Hermès ?
  - Oui  Non
- 5 - **Souhaiteriez vous bénéficier d'une formation** à l'utilisation de la base de données,
  - Oui  Non
  - Si oui, sur quels points en particulier ? (ex : saisie, outils d'analyse des données, ...)
- 6 – **Les référents locaux de CI des établissements vous ont-ils fait part d'éventuelles difficultés** pour compléter la base de données Hermès ?
  - Oui  Non
  - Si oui, sur quels points en particulier ?

### 2 - Estimation du degré de qualité de l'information saisie

- 7 – Comment collectez-vous, auprès de vos référents CI en établissement, les **actions prévisionnelles** de coopération internationale?
  - Par la consultation des actions prévisionnelles saisies par les établissements sur la base de données Hermès ?
    - Oui  Non
  - Lors d'une enquête annuelle prévisionnelle diligentée par vos soins?
    - Oui  Non
    - Si oui, à quelle période ?
  - Lors d'une réunion régionale d'animation de la mission de coopération internationale ?
    - Oui  Non
    - Si oui, à quelle période ?
  - Par une information systématique des établissements pour chaque projet d'action de CI ?
    - Oui  Non
- 8 – Comment collectez-vous, auprès de vos référents CI en établissement les **actions réalisées** de coopération internationale?
  - Par la consultation des actions réalisées par les établissements sur la base de données Hermès ?
    - Oui  Non
  - Lors d'une enquête de recensement annuelle diligentée par vos soins ?
    - Oui  Non
    - Si oui, à quelle période ?

- Lors d'une réunion régionale d'animation de la mission de coopération internationale ?  
 Oui  Non Si oui, à quelle période ?
- Par une information systématique des établissements pour chaque projet d'action de CI ?  
 Oui  Non
- 9 – Quelle serait la **période butoir dans l'année la plus pertinente** pour le contrôle et la validation **des actions prévisionnelles** des établissements? Expliquez pourquoi.
- 10 – Quelle serait la **période butoir dans l'année la plus pertinente** pour le contrôle et la validation **des actions réalisées** par les établissements? Expliquez pourquoi.
- 11 – **Comment qualifieriez-vous, en général, le degré de qualité de la saisie** des informations par les établissements ?
  - en **terme d'exhaustivité** de recensement des actions de CI conduites en région :  
 Excellent  Bon  Moyen  Médiocre
  - en **terme de respect des délais** de saisie des actions conduites en région :  
 Excellent  Bon  Moyen  Médiocre

**Merci de préciser les difficultés que vous rencontrez dans le recensement des actions régionales de CI, prévisionnelles ou réalisées (et toute autre difficulté dans l'animation de la mission de CI en Région)**

### 3 – Estimation du degré d'utilité de la base Hermès

- 12 - **Utilisez-vous les tableaux ou graphiques** que propose Hermès ?  
 Oui  Non Si oui, lesquels et pour quel usage ?  
 Si non, pourquoi ? (complexité d'extraction, peu d'intérêt, ...)
- 13 – **Les outils proposés par Hermès** (tris, filtres, tableaux croisés, ...) **vous permettent-ils d'obtenir à l'heure actuelle une analyse pertinente des actions** de coopération à l'échelle de votre région ?  
 Oui  Non Si oui, lesquels vous sont utiles pour le pilotage de la mission de CI au sein de votre région ?  
 Si non, quelles analyses ou indicateurs proposeriez-vous ?
- 14 – **Disposez-vous de vos propres outils de recensement des actions** de CI réalisées en région ?  
 Oui  Non Si oui, merci de préciser leur nature (enquête, logiciel utilisé, nature des informations collectées..) :
- 15 – **Les données saisies dans la base Hermès constituent-elles un outil pertinent de dialogue de gestion avec la DGER ?**  
 Oui  Non Si oui, expliquez pourquoi :  
 Si non, que proposeriez-vous comme indicateurs de négociation des moyens attribués (= bourses individuelles de mobilité) au niveau régional pour la mission de CI?

### 4 - Evaluation du degré de valorisation de la mission de coopération internationale permis par Hermès

- 16 – **Valorisez-vous au niveau régional les actions de coopération internationale** conduites par l'ensemble des établissements ?  
 Oui  Non Si oui, sous quelle forme et auprès de quels acteurs/partenaires ?  
 (lors des instances régionales, compte-rendu annuel de la mission de CI en région, ...)  
 Si non, pourquoi ?

- **17 – La base de données Hermès vous apporte t-elle des éléments utiles pour la valorisation régionale de vos actions de coopération internationale ?**  
 Oui  Non Si oui, lesquels ?  
Si non, pourquoi ?

## **5 – Evaluation du degré de pertinence des indicateurs d'analyse de la mission de CI et proposition de nouveaux indicateurs**

- **18 – Quels sont les indicateurs de mise en oeuvre de la mission de CI que vous jugeriez pertinents pour évaluer l'atteinte des objectifs définis au niveau régional pour la mission de CI (Projet Régional de l'Enseignement Agricole) et le pilotage de régional de la mission?**

- Taux global de mobilité d'un établissement : = Nombre total de mobilités d'apprenants d'un établissement du 1er janvier au 31 décembre de l'année n (base Hermès)/ Nombre d'élèves présents dans l'établissement au 1er janvier de l'année n (enquête lourde de janvier-Libellule)

Pertinent  Non pertinent

- Taux de mobilité par cycle de formation (professionnel court et long, technologique et supérieur court) = Nombre de mobilités d'apprenants d'un cycle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année n/ Nombre d'élèves présents dans l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n dans le cycle (2 ans pour les CAPA et BTSA, 3 ans pour les Bac Pro et Bac technologique)

Pertinent  Non pertinent

- Nombre de mobilités d'apprenants inscrits en section européenne/nombre d'apprenants ayant réalisé une mobilité

Pertinent  Non pertinent

- Nombre de mobilités réalisées par apprenant au cours de son cycle de formation

Pertinent  Non pertinent

- Taux global de mobilité européenne/ toutes mobilités par établissement, par région et au niveau national

Pertinent  Non pertinent

- Nombre de mobilités réalisées par continent et par pays

Pertinent  Non pertinent

- Part des financements Europe, Région, Etat (bourses DGER) ou autres dans l'ensemble des actions de mobilité

Pertinent  Non pertinent

- **19 – Que proposeriez-vous comme nouveaux indicateurs d'évaluation de la mission de CI ?**

**Merci d'avoir bien voulu nous consacrer de votre temps pour répondre à cette enquête !**

Les inspecteurs en charge de l'évaluation de la base Hermès  
Stéphane GENOUX, Franck LAPRAY et Étienne VIVIER